

Master 2 Droit privé fondamental

Responsable pédagogique : Françoise Labarthe

Nom - PrénomN° Etudiant

Tél.Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Choix	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
Semestre 3		30				10/20
Droit privé général						
Contrats et patrimoine (cours)		8	20	ET	ET	7/20
Contrats et patrimoine (Séminaires)		4	20	ET	ET	7/20
Famille et personnes (Cours)		8	20	ET	ET	7/20
Famille et personnes (Séminaires)		4	20	ET	ET	7/20
Droit aspect professionnalisant						
Ateliers professionnalisants		2	20	VSN	VSN	7/20
Droit privé spécialisé 1 UE au choix :						
Droit des affaires et pénal des affaires	<input type="checkbox"/>	4	30	ET	ET	7/20
Procédure civile	<input type="checkbox"/>	4	20	ET	ET	7/20
Droit international privé	<input type="checkbox"/>	4	20	ET	ET	7/20
Droit pénal	<input type="checkbox"/>	4	20	ET	EX	7/20
Semestre 4		30				10/20
Droit privé général						
Théorie générale du droit (cours)		6	20	ET	ET	7/20
Responsabilité civile		4	20	ET	ET	7/20
Droit privé aspect professionnalisant						
Anglais		4	30	ECI		7/20
Droit privé spécialisé 2 UE au choix (exceptée celle choisie au semestre précédent) :						
Droit des affaires et pénal des affaires	<input type="checkbox"/>	4	20	ET	ET	7/20
Procédure civile	<input type="checkbox"/>	4	20	ET	ET	7/20
Droit international privé	<input type="checkbox"/>	4	20	ET	ET	7/20
Droit pénal	<input type="checkbox"/>	4	20	ET	ET	7/20
Mémoire						
Mémoire		8		Mémoire/ Soutenance	Mémoire/ Soutenance	10/20
Total annuel		60				

Master 2 Droit privé fondamental

Responsable pédagogique : Françoise Labarthe

Modalités de contrôle des connaissances

VSN : validation sans note : le résultat est « Admis » ou « Défaillant »

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres.
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre.
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé **mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay)** via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (**unique contact pour toute communication administrative**) et avoir pris connaissance du **Règlement des études** ainsi que des **modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique** consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-controle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant